

Paris le 4 octobre 2018

## **Loi alimentation : une occasion ratée pour les agriculteurs et éleveurs, des hausses de prix pour les consommateurs**

La loi Alimentation qui vient d'être votée ne satisfait personne. Construite sur un modèle qui ne régule qu'à la marge les relations producteurs/distributeurs pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée telle que ses motifs l'exposent, elle a pour effet de mettre la distribution en situation de répercuter les prix rognés en direction des consommateurs.

Comment penser le contraire, quoi qu'en dise le Ministre de l'agriculture, puisque le texte prévoit de limiter par ordonnance les promotions sur les produits alimentaires. À cet encadrement des promotions s'ajoute le relèvement du seuil de revente à perte (SRP) de 10 %, c'est-à-dire que les produits devront être vendus par les magasins au moins 10 % au-dessus de leur prix d'achat. Une ponction de 1 à 5 milliards d'euros selon certains. Avant même que cette loi entre en vigueur, les promotions et rabais à outrance ont disparus des rayons.

S'il s'agit de ne pas prendre les consommateurs « en otage » comme l'exprime M. TRAVERT, pourquoi ne pas aller au bout de la démarche en administrant les prix du secteur ou contractualiser des engagements afin de les réguler ?

L'AFOC appelle le gouvernement à réguler les prix et à prendre ses responsabilités autrement que de par des appels incantatoires à la confiance.

Contact : 01 40 52 85 85